

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	69,00 €
avec la propriété industrielle.....	112,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	82,00 €
avec la propriété industrielle.....	133,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	100,00 €
avec la propriété industrielle.....	162,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	52,00 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	7,70 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,20 €
Commerces (cessions, etc...)	8,60 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	8,90 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.080 du 20 janvier 2011 approuvant l'avenant n°1 à la Convention de concession d'exploitation des services publics de collecte et de traitement des résidus urbains et assimilés, dissolvant les activités de traitement et de collecte, et l'avenant n°1 au Cahier des charges pour l'exploitation de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels de Monaco ainsi que son annexe (p. 222).

Ordonnance Souveraine n° 3.081 du 20 janvier 2011 approuvant la Convention et le Cahier des charges de la nouvelle concession d'exploitation du service public de collecte des résidus urbains et assimilés (p. 223).

Ordonnance Souveraine n° 3.109 du 2 février 2011 renouvelant un Juge au Tribunal de Première Instance dans ses fonctions de Juge d'Instruction (p. 223).

Ordonnance Souveraine n° 3.111 du 3 février 2011 portant nomination d'un Adjoint au Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 224).

Ordonnance Souveraine n° 3.112 du 3 février 2011 portant nomination des membres du Comité de la Bibliothèque Communale Louis Notari (p. 224).

Ordonnance Souveraine n° 3.113 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire au Secrétariat Particulier de S.A.S. le Prince Souverain (p. 225).

Ordonnance Souveraine n° 3.115 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire auprès de S.A.S. la Princesse Stéphanie (p. 225).

Ordonnance Souveraine n° 3.116 du 4 février 2011 portant nomination d'un Chef de Projet à l'Administration des Biens de S.A.S. le Prince Souverain (p. 225).

Ordonnance Souveraine n° 3.117 du 4 février 2011 portant nomination du Responsable du Service Photo au Service de Presse de S.A.S. le Prince Souverain (p. 225).

Ordonnance Souveraine n° 3.118 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'un Assistant Photographe au Service de Presse de S.A.S. le Prince Souverain (p. 226).

Ordonnance Souveraine n° 3.119 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'un Commis d'Archives aux Archives et à la Bibliothèque du Palais de S.A.S le Prince Souverain (p. 226).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

- Arrêté Ministériel n° 2011-57 du 4 février 2011 portant agrément de l'association dénommée « Act for Nature » (p. 226).
- Arrêté Ministériel n° 2011-58 du 4 février 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2004-26 du 20 janvier 2004 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien-assistant (p. 227).
- Arrêté Ministériel n° 2011-59 du 4 février 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « VOXAN », au capital de 150.000 € (p. 227).
- Arrêté Ministériel n° 2011-60 du 4 février 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GUCCI S.A.M. », au capital de 150.000 € (p. 228).
- Arrêté Ministériel n° 2011-61 du 7 février 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Tunisie (p. 228).
- Arrêté Ministériel n° 2011-62 du 8 février 2011 autorisant un pharmacien à acquérir et exploiter une officine de pharmacie (p. 232).
- Erratum à l'arrêté ministériel n° 2011-54 du 1^{er} février 2011 publié au Journal de Monaco du 4 février 2011 (p. 232).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- Arrêté Municipal n° 2011-0449 du 7 février 2011 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du « Monte Carlo Rolex Masters 2011 » (p. 232).
- Arrêté Municipal n° 2011-0455 du 7 février 2011 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 233).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

- Secrétariat Général - Journal de Monaco
- Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 234).
- Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 234).
- Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.
- Avis de recrutement n° 2011-18 d'un Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 234)
- Avis de recrutement n° 2011-19 d'un Agent Technique à l'Auditorium Rainier III (p. 234)
- Avis de recrutement n° 2011-20 de Sténodactylographes chargées des suppléances à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 234)
- Avis de recrutement n° 2011-21 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics (p. 234)

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

- Direction de l'Habitat.
- Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 235)

Direction de l'Expansion Economique

Avis relatif au transfert partiel de portefeuille de contrats de compagnies d'assurances (p. 235)

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Appel d'offres restreint pour le transport de patients hospitalisés et résidents (p. 235)

Appel d'offres ouvert pour les prestations de traitement du linge personnel des résidents (p. 236)

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un directeur adjoint au sein du cabinet de la directrice générale de l'Unesco, à Paris (France) (p. 236).

INFORMATIONS (p. 236).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 238 à 247).

Annexes au Journal de Monaco

Avenant n°1 au cahier des charges pour l'exploitation de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels de Monaco (p. 1 à 8).

Cahier des charges pour l'exploitation du service public de collecte des résidus urbains et assimilés (p. 1 à 16).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.080 du 20 janvier 2011 approuvant l'avenant n° 1 à la Convention de concession d'exploitation des services publics de collecte et de traitement des résidus urbains et assimilés, dissociant les activités de traitement et de collecte, et l'avenant n° 1 au Cahier des charges pour l'exploitation de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels de Monaco ainsi que son annexe.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.351 du 19 février 1998 approuvant la Convention et les Cahiers des charges des concessions de collecte et d'incinération des résidus urbains et l'avenant au Cahier des charges de la concession de nettoyage des voies publiques passés avec la Société Monégasque d'Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont approuvés l'avenant n° 1 à la Convention de concession d'exploitation des services publics de collecte et de traitement des résidus urbains et assimilés, et l'avenant n° 1 au Cahier des charges pour l'exploitation de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels de Monaco ainsi que son annexe, signés le 27 décembre 2010 entre Notre Administrateur des Domaines et Monsieur Guy MAGNAN, Président Délégué du Conseil d'Administration de la Société Monégasque d'Assainissement, société anonyme au capital de 744.000€.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt janvier deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

L'avenant n° 1 au Cahier des charges pour l'exploitation de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels de Monaco est en annexe du présent Journal de Monaco.

Ordonnance Souveraine n° 3.081 du 20 janvier 2011 approuvant la Convention et le Cahier des charges de la nouvelle concession d'exploitation du service public de collecte des résidus urbains et assimilés.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont approuvés la Convention et le Cahier des charges de la concession d'exploitation du service public de collecte des résidus urbains et assimilés signés entre Notre Administrateur des Domaines et Monsieur Guy MAGNAN, Président Délégué du Conseil d'Administration de la Société Monégasque d'Assainissement, société anonyme au capital de 744.000 €.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt janvier deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Le cahier des charges pour l'exploitation du service public de collecte des résidus urbains et assimilés est en annexe du présent Journal de Monaco.

Ordonnance Souveraine n° 3.109 du 2 février 2011 renouvelant un Juge au Tribunal de Première Instance dans ses fonctions de Juge d'Instruction.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu l'article 2 de la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu l'article 39 alinéa 2 du Code de procédure pénale ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.666 du 7 février 2005 nommant un Juge au Tribunal de Première Instance chargé de l'instruction ;

Vu Notre ordonnance n° 1.509 du 1^{er} février 2008 renouvelant un Juge au Tribunal de Première Instance dans ses fonctions de Juge d'Instruction ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre BARON, Juge au Tribunal de Première Instance, est renouvelé dans ses fonctions de Juge d'Instruction à compter du 1^{er} mars 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.111 du 3 février 2011 portant nomination d'un Adjoint au Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.082 du 17 février 2009 portant nomination d'un Chargé de Mission au Ministère d'Etat (Département des Affaires Sociales et de la Santé) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Stéphane PALMARI, Chargé de Mission au Ministère d'Etat (Département des Affaires Sociales et de la Santé), est nommé en qualité d'Adjoint au Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, à compter du 1er février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.112 du 3 février 2011 portant nomination des membres du Comité de la Bibliothèque Communale Louis Notari.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 25 janvier 1909 créant une Bibliothèque Communale ;

Vu Notre ordonnance n° 1.497 du 21 janvier 2008 fixant la composition du Comité de la Bibliothèque Communale Louis Notari ;

Vu Notre ordonnance n° 1.498 du 21 janvier 2008 portant nomination des membres du Comité de la Bibliothèque Communale Louis Notari ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommées, pour trois années, membres du Comité de la Bibliothèque Communale Louis Notari :

- Mme Christiane BLOT-LABARRERE, Maître de Conférences Honoraire des Universités,

- Mme Jacqueline CARPINE-LANCRE, Chargée de recherches historiques au Palais Princier.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.113 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire au Secrétariat Particulier de S.A.S. le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Ingrid QUAGLIA, épouse DELORME, est nommée Secrétaire à Notre Secrétariat Particulier et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.115 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire auprès de S.A.S. la Princesse Stéphanie.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Estelle SCIUTTI est nommée Secrétaire auprès de S.A.S. la Princesse Stéphanie, Notre Sœur Bien-Aimée et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.116 du 4 février 2011 portant nomination d'un Chef de Projet à l'Administration des Biens de S.A.S. le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Juan José MIRALLES, Contrôleur à l'Administration de Nos Biens, est nommé Chef de Projet à ladite Administration, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.117 du 4 février 2011 portant nomination du Responsable du Service Photo au Service de Presse de S.A.S. le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.455 du 19 mai 1998 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Gaëtan LUCI, Photographe, affecté conjointement au Bureau de Presse et aux Archives et à la Bibliothèque de Notre Palais, est nommé Responsable du Service Photo à Notre Service de Presse, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.118 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'un Assistant Photographe au Service de Presse de S.A.S. le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Axel BASTELLO est nommé Assistant Photographe à Notre Service de Presse et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.119 du 4 février 2011 portant nomination et titularisation d'un Commis d'Archives aux Archives et à la Bibliothèque du Palais de S.A.S. le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Geoffroy MOUFFLET est nommé Commis d'Archives à Nos Archives et à la Bibliothèque de Notre Palais et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2011-57 du 4 février 2011 portant agrément de l'association dénommée «Act for Nature».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2004-148 du 18 mars 2004 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Act for Nature» ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 janvier 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée « Act for Nature » est agréée.

ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-58 du 4 février 2011 abroquant l'arrêté ministériel n° 2004-26 du 20 janvier 2004 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 95-195 du 29 mai 1995 autorisant un pharmacien à exploiter une officine ;

Vu la demande formulée par Mme Véronique ASLANIAN, Pharmacien Titulaire de la « Pharmacie ASLANIAN » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 janvier 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 2004-26 du 20 janvier 2004 autorisant Mme Nadine SEGUY, Docteur en Pharmacie, à exercer son art en Principauté de Monaco en qualité de pharmacien assistant en l'officine exploitée par Mme Véronique ASLANIAN sise 2, boulevard d'Italie, est abrogé à compter du 1^{er} août 2010.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-59 du 4 février 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « VOXAN », au capital de 150.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « VOXAN », présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçu par Me H. REY, Notaire, le 11 octobre 2010 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 janvier 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « VOXAN » est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 11 octobre 2010.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-60 du 4 février 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GUCCI S.A.M. », au capital de 150.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « GUCCI S.A.M. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 30 juin 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 janvier 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 9 des statuts (actions de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-61 du 7 février 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Tunisie.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En vertu de l'article premier de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, et afin de prendre des mesures à l'encontre de l'ancien président tunisien Ben Ali et de son entourage, les établissements de crédit et autres institutions financières, les entreprises d'assurance et tout organisme, entité ou personne sont tenus de procéder au gel des fonds et des ressources économiques appartenant, possédés ou détenus par les personnes physiques ou morales, entités ou organismes, énumérés dans l'annexe au présent arrêté.

ART. 2.

La liste figurant dans l'annexe au présent arrêté pourra être modifiée ou complétée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept février deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2011-61 DU 7 FÉVRIER 2011
 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
 RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTION ÉCONOMIQUES.

Liste des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes visés à l'article premier

	Nom	Informations d'identification	Motifs
1	Zine El Abidine Ben Haj Hamda Ben Haj Hassen BEN ALI	Ex-président de la Tunisie, né à Hamman-Sousse le 3 septembre 1936, fils de Selma HASSEN, marié à Leïla TRABELSI, titulaire de la carte nationale d'identité (CNI) n° 00354671.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
2	Leïla Bent Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisienne, née à Tunis le 24 octobre 1956, fille de Saida DHERIF, mariée à Zine El Abidine BEN ALI, titulaire de la CNI n° 00683530.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
3	Moncef Ben Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 4 mars 1944, fils de Saida DHERIF, marié à Yamina SOUIEI, gérant de société, demeurant 11 rue de France-Radès Ben Arous, titulaire de la CNI n° 05000799.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
4	Mohamed Ben Moncef Ben Mohamed TRABELSI	Tunisien, né à Sabha-Lybie le 7 janvier 1980, fils de Yamina SOUIEI, gérant de société, marié à Inès LEJRI, demeurant résidence de l'étoile du nord - suite B - 7 ^{me} étage - appt. N° 5 - Centre urbain du nord - Cité El Khadra-Tunis, titulaire de la CNI n° 04524472.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
5	Fahd Mohamed Sakher Ben Moncef Ben Mohamed Hfaiez MATERI	Tunisien, né à Tunis le 2 décembre 1981, fils de Naïma BOUTIBA, marié à Nesrine BEN ALI, titulaire de la CNI n° 04682068.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
6	Nesrine Bent Zine El Abidine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisienne, née à Tunis le 16 janvier 1987, fille de Leïla TRABELSI, mariée à Fahd Mohamed Sakher MATERI, titulaire de la CNI n° 00299177.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
7	Halima Bent Zine El Abidine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisienne, née à Tunis le 17 juillet 1992, fille de Leïla TRABELSI, demeurant au Palais Présidentiel, titulaire de la CNI n° 09006300.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
8	Belhassen Ben Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 5 novembre 1962, fils de Saida DHERIF, gérant de société, demeurant 32 rue Hédi Karray - El Menzah - Tunis, titulaire de la CNI n° 00777029.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
9	Mohamed Naceur Ben Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 24 juin 1948, fils de Saida DHERIF, marié à Nadia MAKNI, gérant délégué d'une société agricole, demeurant 20 rue El Achfat - Carthage - Tunis, titulaire de la CNI n° 00104253.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
10	Jalila Bent Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisienne, née à Radès le 19 février 1953, fille de Saida DHERIF, mariée à Mohamed MAHJOUR, gérante de société, demeurant au 21 rue d' Aristote - Carthage Salammbô, titulaire de la CNI n° 00403106.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
11	Mohamed Imed Ben Mohamed Naceur Ben Mohamed TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 26 août 1974, fils de Najia JERIDI, homme d'affaires, demeurant 124 avenue Habib Bourguiba - Carthage présidence, titulaire de la CNI n° 05417770.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
12	Mohamed Adel Ben Mohamed Ben Rehouma TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 26 avril 1950, fils de Saida DHERIF, marié à Souad BEN JEMIA, gérant de société, demeurant 3 rue de la colombe-Gammarth supérieur, titulaire de la CNI n° 00178522.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
13	Mohamed Mourad Ben Mohamed Ben Rehouma TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 25 septembre 1955, fils de Saida DHERIF, marié à Hela BELHAJ, PDG de société, demeurant 20 Rue Ibn Chabat-Salammbô - Carthage -Tunis, titulaire de la CNI n° 05150331.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
14	Samira Bent Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisienne, née le 27 décembre 1958, fille de Saida DHERIF, mariée à Mohamed Montassar MEHERZI, directeur commercial, demeurant au 4 rue Taoufik El Hakim - La Marsa, titulaire de la CNI n° 00166569.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.

15	Mohamed Montassar Ben Kbaier Ben Mohamed MEHERZI	Tunisien, né à la Marsa le 5 mai 1959, fils de Fatma SFAR, marié à Samira TRABELSI, PDG d'une société, demeurant au 4 rue Taoufik El Hakim-la Marsa, titulaire de la CNI n°00046988.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
16	Nefissa Bent Mohamed Ben Rhouma TRABELSI	Tunisienne, née le 1 ^{er} février 1960, fille de Saida DHERIF, mariée à Habib ZAKIR, demeurant au 4 rue de la mouette - Gammarth supérieur, titulaire de la CNI n° 00235016.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
17	Habib Ben Kaddour Ben Mustapha BEN ZAKIR	Tunisien, né le 5 mars 1957, fils de Saida BEN ABDALLAH, marié à Nefissa TRABELSI, promoteur immobilier, demeurant à rue Ennawras n°4 - Gammarth supérieur, titulaire de la CNI n° 00547946.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
18	Moez Ben Moncef Ben Mohamed TRABELSI	Tunisien, né à Tunis le 3 juillet 1973, fils de Yamina SOUIEI, gérant de société promoteur immobilier, demeurant immeuble Amine El Bouhaira-Rue du Lac Turkana - Les berges du Lac - Tunis, titulaire de la CNI n° 05411511.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
19	Lilia Bent Noureddine Ben Ahmed NACEF	Tunisienne, née à Tunis le 25 juin 1975, fille de Mounira TRABELSI (soeur de Leila TRABELSI), gérant de société, mariée à Mourad MEHDOUI, demeurant au 41 rue Garibaldi - Tunis, titulaire de la CNI n°5417907.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
20	Mourad Ben Hédi Ben Ali MEHDOUI	Tunisien, né à Tunis le 3 mai 1962, fils de Neila BARTAJI, marié à Lilia NACEF, PDG de société, demeurant au 41 rue Garibaldi - Tunis, titulaire de la CNI n° 05189459.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
21	Houssem Ben Mohamed Naceur Ben Mohamed TRABELSI	Tunisien, né le 18 septembre 1976, fils de Najia JERIDI, directeur général de société, demeurant lotissement Erriadh.2 - Gammarth - Tunis, titulaire de la CNI n° 05412560.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
22	Bouthaina Bent Moncef Ben Mohamed TRABELSI	Tunisienne, née le 4 décembre 1971, fille de Yamina SOUIEI, gérante de société, demeurant 2 rue El Farrouj - la Marsa, titulaire de la CNI n° 05418095.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
23	Nabil Ben Abderrazek Ben Mohamed TRABELSI	Tunisien, né le 20 décembre 1965, fils de Radhia MATHLOUTHI, marié à Linda CHERNI, agent de bureau à Tunisair, demeurant 12 rue Taieb Mhiri-Le Kram - Tunis, titulaire de la CNI n° 00300638.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
24	Mehdi Ben Ridha Ben Mohamed BEN GAIED	Tunisien, né le 29 janvier 1988, fils de Kaouther Feriel HAMZA, PDG de la société Stafiem - Peugeot, demeurant 4 rue Mohamed Makhoulf - El Manar.2 - Tunis	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
25	Mohamed Slim Ben Mohamed Hassen Ben Salah CHIBOUB	Tunisien, né le 13 janvier 1959, fils de Leïla CHAIBI, marié à Dorsaf BEN ALI, PDG de société, demeurant rue du jardin - Sidi Bousaid - Tunis, titulaire de la CNI n° 00400688.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
26	Dorsaf Bent Zine El Abidine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisienne, née au Bardo le 5 juillet 1965, fille de Naïma EL KEFI, mariée à Mohamed Slim CHIBOUB, demeurant 5 rue El Montazah - Sidi Bousaid - Tunis, titulaire de la CNI n°00589759.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
27	Sirine Bent Zine El Abidine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisienne, née au Bardo le 21 août 1971, fille de Naïma EL KEFI, mariée à Mohamed Marouen MABROUK, Conseiller au ministère des affaires étrangères, titulaire de la CNI n° 05409131.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
28	Mohamed Marouen Ben Ali Ben Mohamed MABROUK	Tunisien, né à Tunis le 11 mars 1972, fils de Jaouida EL BEJI, marié à Sirine BEN ALI, PDG de société, demeurant 8 rue du Commandant Béjaoui - Carthage - Tunis, titulaire de la CNI n° 04766495.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
29	Ghazoua Bent Zine El Abidine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisienne, née au bardo le 8 mars 1963, fille de Naïma EL KEFI, mariée à Slim ZARROUK, médecin, demeurant au 49 avenue Habib Bourguiba - Carthage, titulaire de la CNI n°0589758.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoirs financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.

30	Slim Ben Mohamed Salah Ben Ahmed ZARROUK	Tunisien, né à Tunis le 13 août 1960, fils de Maherzia GUEDIRA, marié à Ghazoua BEN ALI, PDG de société, demeurant au 49 avenue Habib Bourguiba - Carthage, titulaire de la CNI n° 00642271.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
31	Farid Ben Haj Hamda Ben Haj Hassen BEN ALI	Tunisien, né à Hammam-Sousse le 22 novembre 1949, fils de Selma HASSEN, photographe journaliste en Allemagne, demeurant au 11 rue Sidi el Gharbi - Hammam - Sousse, titulaire de la CNI n° 02951793.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
32	Faouzi Ben Haj Hamda Ben Haj Hassen BEN ALI	Tunisien, né à Hammam-Sousse le 13 mars 1947, marié à Zohra BEN AMMAR, gérant de société, demeurant rue El Moez - Hammam - Sousse, titulaire de la CNI n° 02800443.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
33	Hayet Bent Haj Hamda Ben Haj Hassen BEN ALI	Tunisienne, née à Hammam-Sousse le 16 mai 1952, fille de Selma HASSEN, mariée à Fathi REFAT, représentante de Tunisair, demeurant au 17 avenue de la République - Hammam-Sousse, titulaire de la CNI n° 02914657.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
34	Najet Bent Haj Hamda Ben Raj Hassen BEN ALI	Tunisienne, née à Sousse le 18 septembre 1956, fille de Selma HASSEN, mariée à Sadok Habib MHIRI, chef d'entreprise, demeurant avenue de l'Imam Muslim - Khezama ouest - Sousse, titulaire de la CNI n° 02804872.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
35	Slaheddine Ben Haj Hamda Ben Haj Hassen BEN ALI	Tunisien, né le 28 octobre 1938, fils de Selma HASSEN, retraité, veuf de Selma MANSOUR, demeurant au 255 cité El Bassatine - Monastir, titulaire de la CNI n° 02810614.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
36	Kaïs Ben Slaheddine Ben Haj Hamda BEN ALI,	Tunisien, né à Tunis le 21 octobre 1969, fils de Selma MANSOUR, marié à Monia CHEDLI, gérant de société demeurant avenue Hédi Noura - Monastir, titulaire de la CNI n° 04180053.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
37	Hamda Ben Slaheddine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisien, né à Monastir le 29 avril 1974, fils de Selma MANSOUR, célibataire, chef d'entreprise, demeurant 83 Cap Marina - Monastir, titulaire de la CNI n° 04186963.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
38	Najmeddine Ben Slaheddine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisien, né à Monastir le 12 octobre 1972, fils de Selma MANSOUR, célibataire, exportateur et importateur commercial, demeurant avenue Mohamed Salah Sayadi - Skanes - Monastir, titulaire de la CNI n° 04192479.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
39	Najet Bent Slaheddine Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisienne, née à Monastir le 8 mars 1980, fille de Selma MANSOUR, mariée à Zied JAZIRI, secrétaire dans une société, demeurant rue Abu Dhar El Ghafari - Khezama est - Sousse, titulaire de la CNI n° 06810509.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
40	Douraid Ben Hamed Ben Taher BOUAOUINA	Tunisien, né à Hammam - Sousse le 8 octobre 1978, fils de Hayet BEN ALI, directeur de société, demeurant au 17 avenue de la République - Hammam-Sousse, titulaire de la CNI n° 05590835.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
41	Akrem Ben Hamed Ben Taher BOUAOUINA	Tunisien, né à Hammam - Sousse le 9 août 1977, fils de Hayet BEN ALI, gérant de société, demeurant au 17 avenue de la République - Hammam - Sousse, titulaire de la CNI n° 05590836.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
42	Ghazoua Bent Hamed Ben Taher BOUAOUINA	Tunisienne, née à Monastir le 30 août 1982, fille de Hayet BEN ALI, mariée à Badreddine BENNOUR, demeurant rue Ibn Maja - Khezama est - Sousse, titulaire de la CNI n° 08434380.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
43	Imed Ben Habib Ben Bouali LTAIEF	Tunisien, né à Sousse le 13 janvier 1970, fils de Naïma BEN ALI, chef de service à Tunisair, demeurant résidence les jardins, apt. 8C Bloc. b - El Menzah,8 - l'Ariana, titulaire de la CNI n° 05514395.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
44	Naoufel Ben Habib Ben Bouali LTAIEF	Tunisien, né à Hammam - Sousse le 22 octobre 1967, fils de Naïma BEN ALI, chargé de mission au ministère du transport, demeurant au 4 avenue Tahar SFAR - El Manar. 2-Tunis, titulaire de la CNI n° 05504161.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avois financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.

45	Montassar Ben Habib Ben.Bouali LTAIEF	Tunisien, né à Sousse le 3 janvier 1973, fils de Naïma BEN ALI, marié à Lamia JEGHAM, gérant de société, demeurant au 13 lotissement Ennakhil - Kantaoui - Hammam - Sousse, titulaire de la CNI n° 05539378.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoires financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
46	Mehdi Ben Tijani Ben Haj Hamda Ben Haj Hassen BEN ALI	Tunisien, né à Paris le 27 octobre 1966, fils de Paulette HAZAT, directeur de société, demeurant Chouket El Arressa, Hammam-Sousse, titulaire de la CNI n° 05515496 (double nationalité).	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoires financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
47	Slim Ben Tijani Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisien, né à Paris le 16 avril 1971, fils de Paulette HAZAT, marié à Amel SAID, gérant de société, demeurant Chouket El Arressa, - Hammam - Sousse, titulaire de la CNI n° 00297112.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoires financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.
48	Sofiène Ben Habib Ben Haj Hamda BEN ALI	Tunisien, né à Tunis le 28 août 1974, fils de Leïla DEROUICHE, directeur commercial, demeurant au 23 rue Ali Zlitni, El Manar, 2-Tunis, titulaire de la CNI n° 04622472.	Personne faisant l'objet d'une enquête judiciaire des autorités tunisiennes pour acquisition de biens immobiliers et mobiliers, ouverture de comptes bancaires et détention d'avoires financiers dans plusieurs pays dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.

Arrêté Ministériel n° 2011-62 du 8 février 2011 autorisant un pharmacien à acquérir et exploiter une officine de pharmacie.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la demande formulée par M. Alexandre TROUBLAIEWITCH ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Alexandre TROUBLAIEWITCH, Docteur en Pharmacie, est autorisé à acquérir et exploiter l'officine de pharmacie, sise 31, avenue Princesse Grace, dont Mlle Marie-Hélène MENARD était titulaire.

ART. 2.

Il devra, sous les peines de droit, se conformer aux lois et règlements concernant sa profession.

ART. 3.

Sont abrogés :

- l'arrêté ministériel n° 2000-130 du 6 mars 2000 autorisant Mlle Marie-Hélène MENARD, Docteur en Pharmacie, à acquérir et exploiter l'officine de pharmacie, sise 31, avenue Princesse Grace ;

- l'arrêté ministériel n° 2008-549 du 23 septembre 2008 autorisant M. Alexandre TROUBLAIEWITCH, Docteur en Pharmacie, à exercer son art en qualité de pharmacien assistant en l'officine exploitée par Mme Anne CARAVEL, épouse TROUBLAIEWITCH, sise 31, avenue Hector Otto.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit février deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2011-54 du 1^{er} février 2011 publié au Journal de Monaco du 4 février 2011.

Il fallait lire page 192 :

Arrêté ministériel n° 2011-54 du 1^{er} février 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Orthopédie).

Au lieu de Service d'Hépatogastro-Entérologie.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2011-0449 du 7 février 2011 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du « Monte Carlo Rolex Masters 2011 ».

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Monte Carlo Rolex Masters 2011 se déroulera du samedi 9 avril au dimanche 17 avril 2011 inclus.

ART. 2.

Du samedi 9 avril au dimanche 17 avril 2011 inclus, de 9 heures 00 à 19 heures 30, un sens unique de circulation est instauré sur la voie amont du boulevard du Larvotto, dans sa partie comprise entre le rond point menant à l'avenue de Grande-Bretagne et la Frontière Est de Monaco et ce, dans ce sens.

ART. 3.

Du samedi 9 avril au dimanche 17 avril 2011 inclus, de 9 heures 00 à 19 heures 30, le stationnement des autocars et des autobus est autorisé sur la voie aval du boulevard du Larvotto, dans sa partie comprise entre son n° 17 (le Casabianca) et la frontière Est de Monaco.

ART. 4.

Du samedi 9 avril au dimanche 17 avril 2011 inclus, de 9 heures 00 à 19 heures 30, le stationnement des deux côtés du boulevard du Ténao, dans sa partie comprise entre l'échangeur de Saint Roman et la frontière, est réservé aux deux-roues.

ART. 5.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 6.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 7.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 7 février 2011, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 7 février 2011.

Le Maire,
G. MARSAN.

*Arrêté Municipal n° 2011-0455 du 7 février 2011
réglementant la circulation et le stationnement des
véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'Urbanisme, la Construction et la Voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'Urbanisme, la Construction et la Voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2010-634 du 23 décembre 2010 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Vu l'arrêté municipal n° 2011-0010 du 3 janvier 2011 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En raison des travaux de raccordement de canalisation des eaux sur l'avenue J.F. Kennedy nécessitant l'ouverture d'une tranchée sur une voie de circulation, les dispositions suivantes concernant la circulation et le stationnement des véhicules sont arrêtées.

ART. 2.

Du lundi 21 février à 7 heures 00 au vendredi 4 mars 2011 à 20 heures 00, la circulation sur la voie amont de l'avenue J.F. Kennedy est interdite à tous véhicules en provenance du boulevard Louis II.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules d'urgences et de secours.

ART. 3.

Du lundi 21 février à 7 heures 00 au vendredi 4 mars 2011 à 20 heures 00, les véhicules en provenance du boulevard Louis II auront l'obligation d'effectuer un demi-tour à hauteur de l'aire de retournement située en face de l'immeuble « le Quai Kennedy » sis au n° 2 du boulevard Louis II.

ART. 4.

Du lundi 21 février à 7 heures 00 au vendredi 4 mars 2011 à 20 heures 00, le stationnement de tous véhicules est interdit sur l'avenue J.F. Kennedy, au droit et entre ses numéros 3 et 9.

ART. 5.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2011-0010 du 3 janvier 2011 sont suspendues durant la période de validité du présent arrêté.

ART. 6.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 7.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 7 février 2011 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 7 février 2011.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2011-18 d'un Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un C.A.P. Agricole, ou justifier du niveau du brevet avec une expérience professionnelle de trois années en matière d'espaces verts;

- avoir une bonne connaissance générale des travaux d'entretien: taille, traitement phytosanitaire, fertilisation, ... ;

- posséder une bonne connaissance des végétaux méditerranéens;

- la détention des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité de plate-formes élévatrices mobiles de personnes et de petits engins de chantier ainsi que du permis de catégorie «C» (poids lourds) serait souhaitée.

Avis de recrutement n° 2011-19 d'un Agent Technique à l'Auditorium Rainier III.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Agent Technique à l'Auditorium Rainier III, dépendant de la Direction des Affaires Culturelles, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- présenter des références en matière de nettoyage de locaux, de manutentions d'estrades, tables, montage et démontage de cloisons mobiles et d'entretien de bâtiments (petits travaux de menuiserie, peinture, électricité, maçonnerie).

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires liées à l'emploi, soirées, week-ends et jours fériés compris.

Avis de recrutement n° 2011-20 de Sténodactylographes chargées des suppléances à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de Sténodactylographes Chargées des Suppléances au sein de cette même Direction pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244/338.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. Sténodactylographe ;

- ou, à défaut, justifier d'une expérience avérée en matière de secrétariat ;

- être apte à la pratique de Word et Excel.

L'attention des candidates est appelée sur le fait qu'elles ne pourront prendre leurs congés pendant les périodes de vacances scolaires.

Un concours sur épreuves pourra être organisé à l'effet de départager les candidates en présence.

Avis de recrutement n° 2011-21 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules de tourisme) ;

- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;

- justifier d'une expérience en matière de gardiennage.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entré H - 1, avenue de Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un studio sis 2, chemin de la Turbie, 1er sous-sol, d'une superficie de 23 m².

Loyer mensuel : 670 euros + charges.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : Mme TOSCANO, 19, rue Plati à Monaco, tél. 06.62.71.90.03 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 11 février 2011.

Direction de l'Expansion Economique

Avis relatif au transfert partiel de portefeuille de contrats de compagnies d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968, la mutuelle « MAAF ASSURANCES », dont le siège social est à Chaban (79180), Chauray, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de son portefeuille de contrats d'assurance « protection juridique des particuliers » à la société d'assurance « ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE », dont le siège social est situé « Le Neptune », 1 rue Galilée, 93195 Noisy Le Grand Cédex.

Un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis est imparti aux créanciers de ces sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être présentées par écrit, sous pli recommandé, à la Direction de l'Expansion Economique, 9, rue du Gabian - MC 98000 Monaco.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Appel d'offres restreint pour le transport de patients hospitalisés et résidents.

Le Centre Hospitalier Princesse Grace lance un appel d'offres restreint pour le transport de patients hospitalisés et résidents.

Les candidats intéressés par l'attribution de l'appel d'offres précité (un seul lot) doivent retirer un dossier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Direction des Ressources Matérielles) et le retourner dûment complété avant le vendredi 18 mars 2011 à 12 heures.

Ce dossier comprend les renseignements relatifs au marché proprement dit et aux conditions d'envoi du dossier d'appel d'offres :

- le Règlement de Consultation (R.C.),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- le Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E.),
- l'Offre Type.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ne pourra être prise en considération.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours après le délai de remise des offres.

Appel d'offres ouvert pour les prestations de traitement du linge personnel des résidents.

Le Centre Hospitalier Princesse Grace lance un appel d'offres ouvert pour les prestations de traitement du linge personnel des résidents.

Les candidats intéressés par l'attribution de l'appel d'offres précité (un seul lot) doivent retirer un dossier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Direction des Ressources Matérielles) et le retourner dûment complété avant le vendredi 18 mars 2011 à 12 heures.

Ce dossier comprend les renseignements relatifs au marché proprement dit et aux conditions d'envoi du dossier d'appel d'offres :

- le Règlement de Consultation (R.C.),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- le Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E.),
- l'Offre Type.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ne pourra être prise en considération.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours après le délai de remise des offres.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un directeur adjoint au sein du cabinet de la directrice générale de l'Unesco, à Paris (France).

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de Directeur adjoint au sein du Cabinet de la Directrice générale de l'UNESCO, à Paris (France).

Placé sous l'autorité du Directeur exécutif du Cabinet de la Directrice générale, le Directeur adjoint secondera et conseillera le Directeur exécutif dans la gestion du Cabinet.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de haut niveau en sciences sociales, droit ou administration, ou autres domaines connexes ;

- posséder au moins dix années d'expérience à des niveaux de responsabilité croissants, à l'échelle nationale ou internationale, dans l'administration publique ou le secteur privé. Une expérience du travail au plan international, dans le cadre du système des Nations Unies et/ou au sein d'une institution spécialisée ou d'autres organismes internationaux, serait un atout ;

- excellente connaissance de l'Organisation, de la Conférence générale, du Conseil exécutif, y compris leurs méthodes de travail, règles, procédures, et connaissance du Règlement financier et du Statut et Règlement du personnel de l'UNESCO ;

- grandes capacités managériales/de direction d'équipe alliées à une flexibilité de leadership avérée dans la réalisation et/ou la supervision de l'analyse des problèmes complexes concernant les ressources humaines ;

- connaissance pratique de l'une des langues de travail (anglais ou français) et excellente aptitude à la rédaction dans cette langue. Une bonne connaissance de l'autre langue est hautement souhaitable.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 12 mars 2011 sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste « ODG-015 » :

Chef de la Section du recrutement et de la classification,
Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM/RCS),
UNESCO
7 place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar
Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille
Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Hôtel de Paris Salle Empire
Le 27 février, à 12 h,

«Les Brunchs Musicaux», concert de musique de chambre avec Marie-B. Barrière-Bilote, clarinette, Arthur Menrath, basson, Patrick Peignier, cor, Zhang Zhang, violon, Maria Chirokolyyska, contrebasse, Elżbieta Ziomek, piano. Au programme : Aventures (musicales !)... de Till l'espiègle.

Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo

Les 19, 22 et 25 février, à 20 h,

Le 27 février, à 15 h,

Opéra : «Salomé» de Richard Strauss avec Andréas Conrad, Hedwig Fassebender, Nicolas Beller Carbone, Werner Van Mechelen, Atila B. Kiss, Aude Extrémo, Sebastian Kohlhepp, Gustavo Quaresma, Sören Richter, Johannes Weiss, Wenwei Zhang, Roger Joakim, Alain Gabriel, Pierre Doyen, et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Asher Fischer.

Le 20 février, à 18 h,

Concert par les Chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo sous la direction de Stefano Visconti, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 26 février, à 19 h,

En direct du Metropolitan Opera de New York, retransmission sur grand écran de «Iphigénie en Tauride» de Glick, organisée par l'Association des Amis de l'Opéra de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

Les 11 et 12 février, à 21 h,

«Les Frères Taloché» de Vincent et Bruno Counard, mise en scène d'Emmanuel Vacca.

Les 16 et 17 février, à 21 h,

Concert par Chico & Les Gypsies.

Les 11 et 12 mars, à 21 h,

Anne Roumanoff «Anne, bien plus que 20 ans».

Théâtre des Variétés

Le 14 février, à 18 h 30,

Concert des étudiants de la Fondation Turquois.

Le 15 février, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma sur le thème «Les Feux de la rampe». Projection cinématographique «Providence», de Alain Resnais organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Les 18 et 19 février, à 21 h,

Théâtre «La répétition ou l'Amour puni» de Jean Anouilh par le Studio de Monaco.

*Grimaldi Forum**

Le 17 février, à 18 h,

Spectacle des Tremplins Jeunes Ballets organisé par le Monaco Dance Forum.

Le 17 février, à 20 h 30,

Ballets : «Hora» de Ohad Naharin par la Batsheva Dance Company, organisé par le Monaco Dance Forum.

Le 18 février, à 20 h 30,

Ballets : «Deca Dance» de Ohad Naharin par The Batsheva Ensemble organisé par le Monaco Dance Forum.

Stade Nautique Rainier III

Jusqu'au 6 mars,

Patinoire et kart sur glace.

Yacht Club de Monaco

Le 16 février, à 20 h 15,

Dîner-débat organisé par l'Association Monaco-Italie.

Bibliothèque Louis Notari

Le 11 février, à 19 h,

Concert de jazz contemporain : «NAMU - Manu Carré Quartet» avec Manu Carré, saxophones, compositions, Aurélien Miguel, guitare, Nico Luchi, basse, Max Miguel, batterie.

*Expositions**Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition permanente sur le thème «Méditerranée - Splendide, Fragile, Vivante».

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Grimaldi Forum - Grande Verrière

Du 12 février au 20 mars,

Exposition de photographies sur le thème «Regards sur la Papouasie - nouvelle Guinée» par Peter et Georgia Bowater.

Maison de l'Amérique Latine

(tous les jours sauf dimanches et jours fériés)

Jusqu'au 19 février, de 15 h à 20 h,

Exposition des toiles de l'Ecole de Cuzco en collaboration avec Christopher Lord.

Le 18 février, à 19 h 30,

Diaporama-conférence Le Quattrocento - Masolino - Masaccio Les précurseurs de la Première Renaissance commenté par le Maître conférencier Gérard Saccoccini.

Du 23 février au 12 mars, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures de Dominique Boutaud.

Nouveau Musée National (Garage - Villa Sauber)

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition de la Ferrari 308 GTS de Bertrand Lavier.

Jusqu'au 22 février,

Exposition à la Villa Paloma : «La Carte d'après Nature» avec une sélection de photographies d'artistes par Thomas Demand.

Jusqu'au 30 avril,

Les Collections du Nouveau Musée National de Monaco vues par l'artiste Yinka Shonibare MBE.

Parking du Chemin des Pêcheurs

Du 19 février au 20 mars,

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la Cathédrale de Monaco, exposition photographique sur le thème de la Cathédrale.

Galerie l'Entrepôt

Jusqu'au 25 février, de 15 h à 19 h,

Open des Artistes de Monaco 2011 - Exposition concours sur le thème «Heureux qui comme Ulysse...».

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

Le 13 février,

Prix du Comité Demi-finales - Match Play (R).

Le 20 février,

Prix du Comité Finales - Match Play (R).

Stade Louis II

Le 12 février, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Lorient.

Le 26 février, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Caen.

Le 27 février, de 10 h à 18 h,

Championnat régional de Sanda (Boxe chinoise) organisé par l'Académie Internationale de Self-Défense et Sports de Combat de Monaco.

Baie de Monaco

Jusqu'au 13 février,

Voile - XXVII^{ème} Primo Cup - Trophée Crédit suisse, organisée par le Yacht Club de Monaco.

Les 19 et 20 février,

Régate à l'aviron - 7^{ème} Challenge Prince Albert II, organisée par la Société Nautique de Monaco.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Me Claire NOTARI, Huissier, en date du 9 novembre 2010, enregistré,

Le nommé :

VIGENZONE TONIOLO Stefano
Né le 17 décembre 1982 à TURIN
de Sergio et de Micol Iliana
De nationalité italienne

Sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 22 février 2011, à 9 heures, sous la prévention de conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Délit prévu et réprimé par l'article 391-13-2° du Code pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Me Claire NOTARI, Huissier, en date du 9 novembre 2010, enregistré,

Le nommé :

CADRINGER Gabriele
Né le 1er octobre 1949 à VARESE (Italie)
De Renzo et de BARBIERI Caterina
De nationalité italienne

Sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 22 février 2011, à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèques sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331-1 et 330 du Code pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Me Claire NOTARI, Huissier, en date du 26 novembre 2010, enregistré,

Le nommé :

CADRINGER Gabriele
Né le 1er octobre 1949 à VARESE
De nationalité italienne

Sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 22 février 2011, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales (CCSS-CAR).

Délit prévu et réprimé par les articles 3 et 12 de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, 33 et 34 du Règlement intérieur approuvé par l'arrêté ministériel n° 91-688 du 20 décembre 1991, 8 ter, 9 et 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 modifiée par la loi n° 1.059 du 28 juin 1983.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. RAYBAUD.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CESSION D'ELEMENTS COMMERCIAUX

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à Monaco, des 31 août et 8 septembre 2010, réitéré par acte reçu par le notaire soussigné, le 28 janvier 2011, M. Guillaume Jean-Claude GUILLAUME, Commerçant, demeurant «Villa Alsacia», 11, rue Bellevue, à Monaco, a cédé à la «S.A.R.L. EDEN MONACO», dont le siège est à Monaco, 29, avenue Albert II, les éléments commerciaux de «vente de chaussures, sacs, ceintures et accessoires» exploité dans le Centre Commercial de FONTVIEILLE, sis à Monaco, Zone J de Fontvieille, sous l'enseigne de «STAR JALIMA».

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M^e AUREGLIA-CARUSO.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

RENOUVELLEMENT DE LOCATION GERANCE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 janvier 2011, la S.A.M. COIFFURE NOUVELLE, avec siège à Monaco, 27, boulevard Charles III, a renouvelé en gérance libre, pour une période de trois années, à compter du 1^{er} février 2011, au profit de M^{me} Isabelle SCHWARTZ, coiffeuse, demeurant à Menton (06), 15, avenue des Acacias, «Le San Pedro», un fonds de commerce de coiffure pour

dames, vente de parfumerie, objets de toilette, manucure, exploité à Monaco, 27, boulevard Charles III, sous le nom de «SALON MADO».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu le 24 janvier 2011, par le notaire soussigné, M. Angelo DI RENZO, commerçant, domicilié 42, boulevard d'Italie, à Monaco, a cédé à M. Dario LA GUARDIA, domicilié 42, boulevard d'Italie, à Monaco, le fonds de commerce de restaurant, exploité 42, boulevard d'Italie, à Monaco, connu sous le nom de «RESTAURANT SANS SOUCI».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 4 février 2011, M^{me} Susan BAXTER, restauratrice, domiciliée 42, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, a cédé à Mr Jaïs ABENHAÏM, commerçant, domicilié 33, rue du Portier, à Monte-Carlo, le droit au bail portant sur des locaux sis en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 3, rue de la Turbie, à Monaco, se composant de : salle principale, une arrière-salle et une cuisine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**GDP GESTION DE PATRIMOINES
(MONACO)**
(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2010, les actionnaires de la société anonyme monégasque «GDP Gestion de Patrimoines (Monaco)» ayant son siège 13, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 4 (objet social) des statuts qui devient :

ARTICLE 4

« La société a pour objet :

La gestion, pour le compte de tiers, de portefeuilles de valeurs mobilières ou d'instruments financiers à terme ;

La réception et la transmission d'ordres sur les marchés financiers, portant sur des valeurs mobilières ou des instruments financiers à terme, pour le compte de tiers ;

L'activité de conseil et d'assistance dans les matières visées aux alinéas précédents ;

La gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, immobilières et financières se rattachant directement au présent objet social.»

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 21 janvier 2011.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 4 février 2011.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 11 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SODEXHO MONACO
(NOUVELLE DÉNOMINATION :
SODEXO MONACO)**
(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009, les actionnaires de la société anonyme monégasque «SODEXHO MONACO» ayant son siège 16, rue des Orchidées, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 1er (dénomination sociale) de la manière suivante :

« ARTICLE 1^{er}

« Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de : «Sodexo Monaco».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 27 décembre 2010.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée, une ampliation de l'arrêté ministériel, précité ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 3 février 2011.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 10 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE MONEGASQUE
DE CLIMATISATION
EN ABRÉGÉ «SOMOCLIM»**
(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2010, les actionnaires de la société anonyme

monégasque «SOCIETE MONEGASQUE DE CLIMATISATION» en abrégé «SOMOCLIM», ayant son siège 2, rue de la lujerneta, à Monaco ont décidé de modifier l'article 9 (actions de garantie) qui devient :

« ARTICLE 9
Actions de fonction

Les administrateurs doivent être propriétaires chacun de UNE action pendant toute la durée de leurs fonctions.»

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 28 octobre 2010.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 31 janvier 2011.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 10 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**R.E.AVIATION CONSULTING S.A.M.
(NOUVELLE DÉNOMINATION :
FLIGHTFORCE S.A.M.)**

(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2010, les actionnaires de la société anonyme monégasque «R.E. AVIATION CONSULTING S.A.M.», avec siège social 9, avenue d'Ostende, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 1^{er} (Forme - dénomination) des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 1^{er}
FORME - DENOMINATION »

«Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de «FLIGHTFORCE S.A.M.».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 25 novembre 2010.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 4 février 2011.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 11 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
«CASE SCENARIO S.A.R.L.»**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte du 4 novembre 2010, complété par acte du 3 février 2011, reçus par le notaire soussigné, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «CASE SCENARIO S.A.R.L.».

Objet : en Principauté de Monaco et à l'étranger :

L'importation, l'exportation, l'achat, la vente aux professionnels, la commission, le courtage, la représentation de tous articles et accessoires téléphoniques, informatiques, photographiques, ainsi que tous produits dérivés,

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années à compter du 26 janvier 2011.

Siège : 74, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Capital : 15.000 Euros, divisé en 100 parts de 150 Euros.

Gérant : M. Riccardo GIRAUDI, domicilié 28, rue Grimaldi, à Monaco.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 11 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

Signé : H. REY.

**LIQUIDATION DES BIENS
DE LA S.A.R.L. IL TRIANGOLO**

1, avenue de la Madone - MONACO

Les créanciers présumés de la S.A.R.L. IL TRIANGOLO, ayant exercé le commerce à Monaco avenue de la Madone au n° 1, déclarée en liquidation des biens par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco, en date du 6 janvier 2011, sont invités conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à Monsieur Jean-Paul SAMBA, Syndic, Stade Louis II - Entrée F - 9, avenue des Castelans à MONACO, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de commerce, Madame le Juge-Commissaire peut nommer, à toute époque, par Ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Monaco, le 11 février 2011.

GREEN SQUARE MANAGEMENT S.A.R.L.

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2010, enregistré à Monaco le 15 juillet 2010, F°/Bd 72 v, case 1, et de deux avenants datés du 1^{er} octobre 2010 et 30 novembre 2010, enregistrés à Monaco respectivement le 5 octobre 2010, F°/Bd 111R, case 2, et le 2 décembre 2010, F°/Bd 69v, case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «GREEN SQUARE MANAGEMENT S.A.R.L.»

Objet social :

«Organisation de congrès médicaux et de formations spécialisées pour les médecins et chirurgiens.

Aide et assistance en communication médicale.

Ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en favoriser le développement, à l'exclusion de toutes activités réglementées».

Capital social : 15 000 euros divisé en 150 parts de 100 euros chacune.

Durée : 50 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

Siège social : 19, avenue Crovetto Frères - Athéna - Bloc D à Monaco.

Gérant : Madame Evelyne BALLERIO née RENVOISE.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 3 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

S.A.R.L. FOILACK MONACO

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 12 octobre 2010, dûment enregistré, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : " L'importation, l'achat, la vente, la distribution, la pose et la fourniture de films adhésifs de protection et/ou de customisation pour les véhicules, les bateaux et plus généralement sur tous supports, ainsi que leurs accessoires.

Toutes activités liées au développement d'un réseau de vente pour les produits Foilack ; la promotion desdits produits, ainsi que l'assistance et le conseil dans leur développement et leur utilisation.

L'exploitation de tous droits de propriété industrielle, licence, brevet, franchise se rapportant à l'objet social, ainsi que la perception et le règlement de redevances ”.

Durée : 99 années à compter de l'autorisation d'exercer.

Siège : 29, boulevard d'Italie à Monaco.

Dénomination : “ FOILACK MONACO ”.

Capital : 15.000 euros, divisé en 100 parts sociales de 150 euros chacune.

Gérance : Mohammad KUMAR demeurant 74, boulevard d'Italie à Monaco et Monsieur Stéphane ZENATI demeurant 5222, route de Valbonne à Biot (06410).

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

**S.C.S. N. FRASSANITO & CIE
PHYTOQUANT MONACO**

Société en Commandite Simple
au capital de 15.000 euros
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 avril 2010, enregistrée à Monaco le 7 mai 2010, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à « produits cosmétiques » et modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Un exemplaire original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

S.A.R.L. NOTARI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 Euros
Siège social : 3 bis, rue Basse – MONACO

NOMINATION D'UN GERANT

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 9 janvier 2011, enregistré à Monaco le 1^{er} février 2011, folio 177R, case 9, Madame Suzanne BELAIEFF a été désignée gérante de la société en remplacement de Monsieur Nicolas NOTARI.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

TECHMAX S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 Euros
Siège social : 2, rue des Iris - MONACO

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 22 janvier 2011, signée par les associés présents ont décidé :

- Monsieur Michael LEVY démissionnaire de ses fonctions de co-gérant ;
- Monsieur Jean-Marie MILLIERE reste gérant unique, sans limitation de durée ;
- L'article 12-1 des statuts est modifié en conséquence.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 4 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

S.A.R.L. ON THE ROC PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 15, boulevard Louis II - MONACO

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2010, enregistrée à Monaco le 13 janvier 2011, F°/Bd 168R, Case 1, l'assemblée générale des associés a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société chez Cats Business Center S.A.R.L., 1er étage de l'immeuble « le Forum », 28, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 31 janvier 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

S.A.R.L. KEE SYSTEM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 euros

Siège social : 42, boulevard d'Italie - Château Amiral - MONACO

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 3 janvier 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 42, boulevard d'Italie à Monaco au 26 bis, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

MONACO TECHNOLOGIES DE POINTE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 Euros

Siège social : Le Continental
Place des Moulins - MONACO

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 janvier 2011, enregistré à Monaco le 19 janvier 2011, folio 172R, case 4, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010.

Madame Gianna COSTA a été désignée aux fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au Cabinet comptable Yvan BELAIEFF, 6, boulevard Rainier III à Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

S.C.S. RADZIM ET CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 50.000 euros

Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 6 janvier 2011, enregistré à Monaco le 13 janvier 2011, il a été décidé la dissolution anticipée de la société en date du 6 janvier 2011.

Monsieur Peter RADZIM a été désigné comme liquidateur.

L'adresse de liquidation a été fixée au 7, avenue Saint Roman, Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 1^{er} février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

S.A.R.L. AVENIR DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Siège de la liquidation : 1, rue de la Source - MONACO

MISE EN LIQUIDATION

Conformément au procès-verbal en date du 27 décembre 2010, la S.A.R.L. AVENIR DEVELOPPEMENT déclare :

- La liquidation de la société et nomme en qualité de liquidateur Monsieur DREWITZ Daniel domicilié 1, rue de la Source à Monaco pour son siège de liquidation ;

- La clôture des comptes conformément à l'exercice social au 31 décembre 2010 ;

- La société Avenir Développement : «société en liquidation».

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 janvier 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

CAVES DU GRAND ECHANSON

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 Euros
Siège social : 21, avenue Crovetto Frères - MONACO

**AVIS DE DISSOLUTION
ATTRIBUTION**

Aux termes d'une déclaration en date du 31 décembre 2010, enregistrée à Monaco le 1^{er} février 2011, F°/Bd 176V, case 1, la société COMPTOIR MONEGASQUE DES BIERES ET BOISSONS, au capital de 168.000 euros, dont le siège social est sis à Monaco, 21, avenue Crovetto Frères, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie sous le numéro 56 S 00424, a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société CAVES DU GRAND ECHANSON, au capital de 150.000 euros, dont le siège social est sis à Monaco, 21, avenue Crovetto Frères, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie sous le numéro 56 S 00002, a décidé la dissolution-attribution portant transmission universelle du patrimoine social de ladite société à la société COMPTOIR MONEGASQUE DES BIERES ET BOISSONS, avec effet au 31 décembre 2010, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Un exemplaire original de ladite déclaration a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 février 2011.

Monaco, le 11 février 2011.

ASSOCIATIONS**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 11 janvier 2011 de l'association dénommée «Association JANUS».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 23, boulevard des Moulins, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«La promotion d'activités culturelles afin d'établir un lien et une entraide entre les hommes et les femmes de culture différente appartenant au monde des arts, des sciences et des professions libérales ou autres et de contribuer au moyen de rencontres, études, débats au développement d'une société qui privilégie un nouvel humanisme et une éthique commune dans le respect de la liberté de pensée et plus généralement toute action, soutien ou organisation d'événement en rapport avec l'objet social».

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 25 octobre 2010 de l'association dénommée «Rotaract Club Prince Albert 1^{er}».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Hôtel Méridien Beach Plaza, 22, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«de faire acquérir à des jeunes, dans un cadre de camaraderie et d'entraide, les connaissances nécessaires à leur développement personnel et leur permettant de répondre aux besoins de la collectivité et de travailler ensemble au développement de l'entente à travers le monde».

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçu le 14 janvier 2011 de l'association dénommée «Monaco Passion Mariage».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Le Montana Palace, 6, rue de la Colle, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«de réunir des personnes passionnées par le mariage, de constituer une collection d'accessoires, de vêtements sur le mariage ainsi que d'organiser et de participer à des manifestations sur le mariage».

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre

récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 21 décembre 2010 de l'association dénommée «Société Nautique de Monaco».

Ces modifications portent sur une refonte des statuts, lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 11 janvier 2011 de l'association dénommée «Club Monégasque d'Agility et d'Education ».

Ces modifications portent sur les articles 1er, 7, 12, 18, 19 et 20 des statuts, lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 4 février 2011
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.655,65 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.309,06 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.608,87 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	280,54 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.646,57 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.995,46 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.522,85 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.922,32 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.275,88 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.107,87 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.273,04 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.187,73 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.074,03 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	846,69 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 4 février 2011
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.333,06 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.179,18 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.256,20 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	944,12 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.190,09 EUR
Monaco Globe Spécialisation Fonds à 3 compartiments :				
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	344,02 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.113,91 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.185,10 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.335,75 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.095,50 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.869,92 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.561,01 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	987,42 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	655,92 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.296,59 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.146,84 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.083,59 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	50.813,96 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	509.900,74 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.025,64 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 janvier 2011
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 8 février 2011
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.818,81 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	526,57 EUR

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

